

BUDGET DU QUÉBEC 2010-2011

UN REMÈDE DE CHEVAL DU MINISTRE BACHAND

Avril 2010

- I. **Augmentation des taxes et tarifs** touchant les particuliers de l'ordre de 3,5 milliards à terme, soit en 2013-14. On estime de l'ordre de 1 % la réduction du revenu disponible des ménages québécois.

- II. Afin de ne pas nuire à **l'accession à la propriété** des ménages de la classe moyenne, le remboursement de la TVQ payée lors de l'achat d'une habitation neuve sera bonifié à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette mesure compensera les ménages au même moment que la hausse de la TVQ.

- La TVQ augmentera de 1 % par année d'ici 2012, passant de 7,5 % à 9,5 %.
- Le taux du remboursement de la TVQ augmentera de 36 % à 50 %. Le remboursement maximum pour une habitation neuve passera de 6 316 \$ à 8 772 \$ en 2011.
- Un remboursement sera accordé aux acheteurs d'une habitation neuve dont la valeur est inférieure à 300 000 \$, comparativement à 225 000 \$ actuellement.
- Environ 12 500 acheteurs bénéficieront de cette bonification, qui réduira de 45 millions de dollars le montant de TVQ à payer.
- Pour les maisons d'une valeur inférieure à environ 248 000 \$, la hausse de la TVQ sera entièrement compensée.
- Pour les maisons dont la valeur se situe entre 248 000 \$ et 300 000 \$, la compensation sera partielle et elle représentera :
 - ✓ 95 % de la hausse de taxe pour les maisons de 250 000 \$;
 - ✓ 43 % de la hausse de taxe pour les maisons de 275 000 \$.

III. Le **crédit d'impôt pour la solidarité** est instauré et remplace trois mesures :

- le crédit d'impôt remboursable pour la TVQ;
- le remboursement d'impôts fonciers;
- le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant un village nordique.
 - ✓ Pour un couple ayant deux enfants, le montant maximal sera de 1 194\$ en 2011 et de 1 375 \$ en 2012. En 2010, le maximum est de 958 \$.

IV. Poursuite des investissements dans la construction de **logements sociaux**,

- 3 000 nouvelles unités dans le cadre du programme AccèsLogis, soit un objectif révisé de 30 000 logements qui auront été livrés depuis 2003;
- 340 nouvelles unités dans le Nord québécois.

V. **Autres facteurs** qui affecteront les comportements :

Augmentation progressive du tarif d'électricité :

- Hausse du tarif de 3,7 % par année jusqu'en 2018;
- Les consommateurs favoriseront les résidences à haute efficacité énergétique;
- Cette hausse favorisera les efforts de rénovations éco-énergétiques.

Mesures relatives au transport :

- Promotion et améliorations soutenues du réseau des réseaux de transport en commun;
- Taxe supplémentaire contribuant à une hausse du prix de l'essence : une augmentation de 0,01 \$ le litre en avril 2010 et pour chacune des trois années consécutives;
- Certaines municipalités pourront opter d'ajouter une taxe additionnelle de 0,01 \$ le litre sur le prix de l'essence dans leur région respective;
- Ces mesures pourront avoir un effet sur les choix de localisation des ménages.